

Point sur les relations de la Ville avec son Université

M. BOICHARD : Besançon est une ville universitaire d'importance moyenne. Elle accueille environ 13 000 étudiants sur les 15 000 qui sont inscrits à l'Université de Franche-Comté. Dans ses facultés, instituts, laboratoires ou grandes écoles, elle rassemble quelque 1 500 enseignants, administrateurs et techniciens.

Si cette université est une des plus anciennes de France (elle a été fondée au XV^{ème} Siècle par les Ducs de Bourgogne), on ne doit pas oublier que ses effectifs étaient encore des plus médiocres, il y a 50 ans : 650 étudiants, en 1945, presque tous rassemblés dans les locaux de la rue Mégevand. Nombre de Bisontins ignorent la part considérable prise par la Ville pour mettre en place, faire fonctionner et conforter cet établissement, d'échelon pourtant national. Depuis une trentaine d'années, sous les Municipalités MINJOZ et SCHWINT, la commune est intervenue à de nombreuses reprises pour doter notre ville en bâtiments universitaires comme pour aider les facultés et autres unités dans leurs activités.

Le rapport ci-dessous fait état des sommes dépensées et parfois du prix des services rendus. Pour avoir une idée plus juste des aides qui ont été réellement apportées par la Ville à son université, on voudra bien considérer à quelle date les dépenses ont été consenties et effectuer une conversion sommaire en «monnaie valeur actuelle». De nombreuses investigations, effectuées dans les autres villes universitaires, nous permettent d'affirmer que Besançon se situe parmi celles qui ont fourni **par tête d'étudiant** l'appui le plus substantiel à leurs établissements d'enseignement supérieur.

I - Faculté des Lettres et Sciences Humaines

* Les locaux, de propriété municipale, situés aux 30 et 32 rue Mégevand, ont été cédés pour le franc symbolique à l'Université, par acte du 18 janvier 1980. Une telle cession représente une aliénation considérable du capital foncier.

* Des subventions municipales ont été allouées à divers laboratoires : Centre d'Étude du Mouvement Ouvrier, Centre Universitaire de Recherches Urbaines, etc. La Ville récompense des mémoires de maîtrise consacrés à des sujets qui présentent pour elle un intérêt certain. Elle a participé financièrement à des opérations publicitaires au profit de la Faculté. Le service municipal de la Voirie a procédé à des réfections et entretiens de cours.

* Entre 1969 et 1973, la Ville de Besançon a subventionné pour 200 000 F (40 000 F x 5), le Centre de Recherches Économiques et d'Initiation aux Responsabilités.

* Depuis 1978, Besançon participe au fonctionnement de l'Université Ouverte :

- 50 000 F en 1978

- 50 000 F en 1979

- 60 000 F en 1980

- 60 000 F en 1981

- 70 000 F en 1982

- depuis cette date, la subvention annuelle a été actualisée (79 000 F en 1987), même somme en 1988 et 1989.

* La Ville a pris à son compte (exécution par les ateliers municipaux) l'aménagement des locaux administratifs de l'Université Ouverte dans les combles de l'immeuble du 2 rue Granvelle. Valeur de ces travaux : plus de 250 000 F valeur 1984.

* Dans le passé, la Ville de Besançon a suppléé de ses deniers aux enseignements qui faisaient défaut dans le programme assumé par l'État. C'est ainsi que la chaire de géographie à la Faculté a été

longtemps une chaire municipale. Il n'est pas facile de faire le compte des dépenses assumées dans ces circonstances.

II - Centre de Linguistique Appliquée

* Dès sa fondation, à l'initiative du Professeur QUEMADA, la Ville apporte sa participation à l'installation du Centre en mettant à sa disposition l'ancienne école Granvelle, située au n° 47 de la rue Mégevand.

Ces bâtiments restaurés et aménagés, sont confiés partiellement au CLA par bail emphytéotique de 50 ans (1962-2012). Le reste de ces locaux municipaux est attribué dans les mêmes conditions de quasi-gratuité au Centre National de Recherche Scientifique (section de linguistique).

* De 1970 à 1989, des subventions diverses sont accordées au CLA pour l'animation de ses stages d'été, ses nécessaires opérations de publicité, le fonctionnement de ses activités sportives et socio-éducatives. De menus travaux (réfection de cours, transports...) sont effectués à plusieurs reprises par les ateliers municipaux : en tout, plus de 100 000 F.

* En 1980, la Ville décide de mettre à la disposition du CLA de nouveaux locaux dans la rue Renan. La participation municipale à la réfection et à la rénovation des locaux comprend :

- un premier engagement de 450 000 F, voté en 1980,
- des travaux supplémentaires effectués par les services municipaux et non comptabilisés, en matière de réparation de charpente, de menuiserie, etc.,
- des aménagements complémentaires (cour, façade, peintures) pour un montant de 115 000 F (1982),
- des opérations (non chiffrées) de transport et de déménagement.

* En 1989, la Ville s'est engagée dans une opération cofinancée d'installation du CLA sur la ZAC Louise Michel. Sa participation est estimée à la somme de 3 825 000 F à engager en 1990 et 1991. L'avantage de l'opération consistera aussi dans la libération des locaux des rues Mégevand et Renan mis à la disposition de la Faculté des Lettres pour sa nécessaire extension.

III - Faculté des Sciences et des Techniques

* La Ville de Besançon a participé en 1978 à l'aménagement du Centre d'Héliciculture pour une somme de 205 000 F dans les locaux municipaux de l'école maternelle de la rue Ronchaux, confiés à la Faculté dans des conditions de quasi-gratuité. Jusqu'en 1987, la Ville n'a pas perçu la facture d'eau (plus de 10 000 F par an) du Centre d'Héliciculture.

* Une aide financière a été accordée à d'autres laboratoires (électrochimie, cristallographie, mécanique appliquée, chronométrie...) pour une somme de 80 000 F en 1973 et 1975. A titre indicatif, on peut rappeler que la Ville passe avec la Faculté des contrats rémunérés pour des contrôles de pollution atmosphérique et stérilisation des eaux.

* Une subvention de fonctionnement est attribuée chaque année à la Société de Biologie.

* Le Jardin Botanique, dépendant de la Faculté, bénéficie de la prise en charge par la Ville de trois agents d'entretien ; dépense effective entre 1971 et 1982 : 1 803 989 F. La commune a payé aussi des frais de fonctionnement du Jardin, pour une somme de 127 140 F au cours de la même période.

IV - Observatoire

Depuis un siècle, la Ville assure l'existence de cet établissement scientifique et participe à son fonctionnement.

* Elle a mis à sa disposition des terrains et des locaux par baux et conventions de longue durée, renouvelés en 1962 et 1967 pour une durée de 65 ans. Elle attribue au Directeur de l'Observatoire un logement de fonction à titre gratuit.

* Depuis 1966, elle participe à l'entretien du parc. Les travaux que les services techniques municipaux ont réalisés dans les bâtiments de l'Observatoire ont atteint le chiffre de 490 500 F entre 1971 et 1982 et 350 000 F de 1982 à 1987 ; 120 000 F de travaux nouveaux ont été réalisés en 1987-1988.

* L'extension de la station météorologique (engagement pris en 1983) a représenté une dépense de 275 000 F que la Ville a effectuée en 1983 et 1984.

V - Faculté de Médecine et de Pharmacie

Besançon n'a été dotée d'une Faculté de Médecine que moyennant d'importants engagements financiers de la part de la Ville. En vertu du décret du 11 janvier 1967, la commune a dû assumer la moitié des dépenses de construction, d'aménagement et d'équipement de la Faculté.

* La Ville avait acquis à Châteaufarine 11 hectares 65 de terrain pour la somme de 889 577 F (valeur 1974) afin d'y édifier la Faculté. Ces terrains ont reçu d'autres affectations après que la Ville eût apporté au Ministère de l'Éducation Nationale les surfaces d'assiette et les bâtiments de l'ancien Arsenal. Les services fiscaux ont évalué à la **somme de 2 millions de Francs (valeur 1970) la part de la collectivité nationale sur cet apport d'immeubles non aménagés. Cette somme n'a jamais été remboursée à la commune, qui en demeure créancière sur l'État.**

* Les travaux d'aménagement, d'équipement de ces terrains et bâtiments, les remboursements d'emprunts contractés par la Ville pour faire face à ses engagements atteignent la somme considérable de 11 517 677 F, dépensée de 1968 à 1982. En valeur 1989, cela représente plus de 30 millions de Francs, avec les annuités correspondantes.

* Les dépenses consenties par la Ville pour le CHU et l'INSERM (construction, aménagement intérieur, équipement) et qui peuvent être considérées comme le prolongement de celles qui ont été engagées directement dans la Faculté de Médecine, se sont élevées à 2 094 631 F entre 1970 et 1982. Il ne s'agit évidemment pas de la participation de la Ville de Besançon à l'édification du Centre Hospitalier Jean Minjoz, qui est beaucoup plus importante.

* La Ville enfin, a versé entre 1970 et 1980, la somme de 280 457 F pour rémunérer du personnel municipal de gardiennage et d'entretien, laissé à la disposition de l'UER de Médecine.

VI - Faculté de Droit et de Sciences Économiques

* Longtemps privée d'un établissement d'enseignement juridique d'État, la Ville de Besançon avait été à l'origine de la fondation d'une « faculté libre de droit », logée dans les bâtiments municipaux de la Place Granvelle.

* Le fonctionnement de cet établissement, assuré en partie par la Ville, a coûté 850 000 F entre 1963 et 1969.

* Depuis l'ouverture officielle de la Faculté de Droit et de Sciences Économiques, la commune s'est contentée de verser quelques subventions pour l'organisation du colloque sur les Droits de l'Homme (28 000 F de 1972 à 1978), ou de financer des études intéressant directement la cité bisontine.

VII - Accueil des étudiants - Installations sportives et universitaires

* En 1970, la Ville a versé 100 000 F pour financer l'équipement et l'ameublement de 50 logements de type F5, mis à la disposition du CROUS par l'Office Municipal d'HLM, afin d'y installer des étudiants. Jusqu'en 1980, des locaux municipaux ont été prêtés par la Ville pour y faire fonctionner un restaurant universitaire.

* En 1979, pour faciliter le logement des étudiants, une nouvelle résidence «Le Forum» a été construite par l'Office Municipal d'HLM. La Ville, pour sa part, a financé dans cet établissement la réalisation d'une salle de réunion pour un coût de 839 000 F. Mais surtout, le CROUS ayant refusé d'assumer lui-même la gestion du «Forum», cette responsabilité est actuellement le fait du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'opération se révélant déficitaire, spécialement en raison de la nécessaire prise en charge des annuités de construction, la Ville est obligée d'accorder au CCAS une lourde subvention d'équilibre, de l'ordre d'un million par an.

EN 1989, la Ville de Besançon a versé une somme de 100 000 F au Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROUS) pour l'aménagement de ses locaux, rue Mégevand. L'éventualité d'un apport nouveau en 1990 est à l'étude.

* Dans le domaine des installations sportives universitaires, la contribution de Besançon est importante, à la suite d'une convention signée en 1973 avec le Rectorat. Depuis cette date, les divers avenants acceptés pour la construction des équipements déjà réalisés, représentent une dépense municipale de 1 621 000 F. Est à l'étude la question d'une participation municipale à la construction d'une halle d'athlétisme sur les installations de la Bouloie.

* La Ville avait acquis, pour un prix de 941 273 F, plus de 9 hectares de terrains à la Malcombe, afin d'y asseoir les installations sportives de l'UEREPS. Ces terrains, par la suite, ont été incorporés dans le complexe sportif de ce quartier.

Toutefois, la Ville de Besançon accorde à titre gratuit à l'UEREPS et aux associations universitaires, la libre disposition des terrains et installations municipales, dans la limite de leurs besoins et des disponibilités : 1 750 hectares environ chaque année.

VIII - Institut Universitaire de Technologie

* La Ville s'est engagée en 1987, avec d'autres collectivités, pour permettre l'ouverture de deux sections de BTS (traitement de surface des métaux) : 60 000 F.

* Mise à disposition des locaux et matériel de l'atelier audiovisuel municipal au profit de la section Communication de l'IUT.

IX - École Nationale Supérieure de Mécanique et Microtechnique

* La Ville est engagée avec d'autres dans le processus de reconstruction sur Besançon, de cette école d'ingénieurs : ce qui a représenté déjà une participation de 25 % aux frais d'étude liminaires. La reconstruction prochainement programmée fait état d'une participation de la Ville qui serait de l'ordre de 13 875 000 F dont le versement doit s'échelonner de 1990 à 1994, y compris la valeur des terrains d'assiette et leur viabilisation. Ajoutons que la Ville de Besançon a passé une convention avec l'ENSMM pour la «sponsoring» de ses manifestations sportives et autres pour une somme de 160 000 F en 1989, ce qui facilitera la communication extérieure de l'école, sa publicité et celle de notre ville.

Toutes ces énumérations d'engagements ne tiennent pas compte des multiples services rendus (prêts de salles gratuits, mise à disposition de personnels, transports, réfection de cours, prêts de matériels, garanties d'emprunts (CROUS...)).

La liste de ces engagements apparaît donc considérable. Elle ne doit pas non plus faire oublier l'appui politique, jamais refusé ni marchandé, du Maire et de la Municipalité, dans les circonstances

difficiles que l'Université ou certaines de ses composantes on pu connaître. Déjà dans les années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale, on craignait pour la survie de ce que l'on appelait les «petites» universités, telles celles de Poitiers ou de Besançon. Jean MINJOZ, Ministre, Député et Maire de cette ville, a fait plus que quiconque pour éloigner les périls et maintenir l'acquis, avant de le développer.

L'Université dans la région

Tant qu'elle fut une petite unité d'enseignement supérieur, l'Université s'est tout entière installée dans la Ville de Besançon. Déjà pourtant, l'attraction des universités extérieures (Strasbourg, Nancy, Dijon, Lyon, plus tard Mulhouse) s'exerçait avec une certaine efficacité sur les zones périphériques de la région, d'autant plus que Besançon n'offrait pas toutes les formations souhaitées par la jeunesse comtoise.

Aujourd'hui, une certaine décentralisation s'est effectuée en direction d'autres villes comme Belfort, Montbéliard, Vesoul. L'université technologique de Compiègne a mis en place une antenne à Sévenans dans le Territoire de Belfort. Avec le temps, la pression des villes comtoises ne va certainement pas relâcher spécialement en raison de la situation, relativement excentrée de notre ville sur la limite Ouest de la Franche-Comté. Que faut-il penser de cette fragmentation dans l'espace ?

1. Il n'est pas, en soi, scandaleux de voir d'autres cités œuvrer pour se doter de formations universitaires ou technologiques d'un niveau supérieur à celui du baccalauréat. Pour les étudiants et les familles, les frais de scolarité s'en trouvent allégés et les difficultés de logement amoindries.

2. Il convient, toutefois, que la carte universitaire soit bien étudiée. Les formations technologiques de Sévenans, par exemple, ne font pas concurrence à celles de l'UER des Sciences et Techniques de Besançon. Elles enrichissent la région et luttent contre l'évasion des talents et des cerveaux, traditionnelle en Franche-Comté. Les écoles d'ingénieurs de Belfort et de Besançon ne se portent pas mutuellement ombrage.

Il est nécessaire, toutefois, de bien choisir les unités de l'IUT qui sont en train de se regrouper à Vesoul ou les valeurs de premier cycle qui sont attirées à Montbéliard.

Jusqu'à ce jour, au Conseil de l'Université, la Ville de Besançon a toujours étudié avec soin les propositions de décentralisation qui y ont été faites ; elle ne doit pas relâcher son attention sur ce point.

3. L'Enseignement Supérieur ne peut s'installer n'importe où. L'environnement d'une UER ou d'un laboratoire joue un rôle considérable dans la qualité des prestations offertes. Sans doute l'enseignement reste-t-il largement magistral et oral dans les valeurs de premier cycle et l'on peut admettre qu'il ne perd pas trop de ses qualités à être dispensé dans des petites unités dispersées. Il n'en va plus de même lorsqu'on progresse vers le haut. Les études de deuxième et troisième cycles, la recherche, la préparation à des concours de haut niveau supposent que l'on puisse disposer d'une vraie bibliothèque universitaire, que la ville d'accueil soit pourvue d'un équipement culturel de qualité, que le nombre des étudiants soit élevé et leurs formations variées, afin que des échanges enrichissants puissent se faire entre eux, au travail comme dans la vie quotidienne.

La concentration des moyens ne peut se faire, pour l'essentiel que dans la ville capitale et l'on doit continuer de se montrer très vigilant pour protéger et développer la qualité de l'acquis. Une concertation continue et organisée doit s'effectuer avec les autres villes qui cherchent à se doter d'un potentiel universitaire, spécialement avec Belfort, afin que l'on évite de préjudiciables doublons. L'heure n'est pas encore venue d'une concurrence détestable. Veillons à respecter ce qui existe et à conforter l'ensemble universitaire régional.

Conclusion

Le développement de l'Université de Franche-Comté s'est effectué d'une façon rapide et ordonnée. La Ville n'a jamais cherché à se substituer aux instances universitaires pour la prise de décisions qui ne sont pas de son ressort. A Besançon, les franchises universitaires n'ont jamais été de simples «paroles verbales». Les contacts et les discussions se font à l'intérieur des structures réglementaires (Conseil de l'Université, Conseils des UER). Lorsque cela apparaît nécessaire, des réunions particulières peuvent avoir lieu avec les instances universitaires sur des sujets précis. Exemple en 1988, la Ville a accepté à la demande du Président Robert de retirer ses propositions d'achat concernant l'ancien commissariat de la rue Goudimel, pour y laisser la place à l'Université. En 1982, elle a consenti à intégrer dans son «parc» d'écoles maternelles, l'établissement de la rue Képler, pour soulager le budget du CASUB.

Il n'est ni utile, ni souhaitable d'organiser de ces «grands messes» à parlottes comme cela nous est suggéré dans la lettre de M. VIALATTE au Député-Maire. La Municipalité n'entend pas, non plus, délibérer en dehors de la salle du Conseil et dans des formes non réglementaires. Nous avons toujours proscrit toutes les proclamations stériles et le spectacle gratuit qui ne débouche sur rien de concret. Il appartient au Maire, à la Municipalité et au Conseil de fixer avec précision leurs appuis, aides et interventions au profit de l'Enseignement Supérieur et dans l'intérêt général. Jusqu'à ce jour, chacun a pu se rendre compte, à l'Université comme à l'extérieur, que cette méthode était de loin la meilleure.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce problème avait été soulevé également par M. VIALATTE que je remercie d'ailleurs. Ce que nous souhaitons, c'est un débat où chacun arrive avec son tempérament, sa façon de parler, de s'exprimer, c'est normal nous sommes en démocratie. Ce qu'on voulait simplement souligner tout à l'heure et j'y reviens, c'est qu'avant même que ce Conseil Municipal ne soit réuni, nous avons fait les actions de soutien et d'accompagnement, nous avons fait quelque chose pour l'Université, peut-être pas suffisamment mais nous sommes là aussi pour recueillir vos avis et vos propositions que nous adopterons très largement lorsqu'elles seront conformes à nos idées principales.

M. BOICHARD : Je ne vais pas longuement m'étendre sur le rapport que je vous ai proposé. Simplement je voudrais dire au départ que je l'avais préparé à destination de M. VIALATTE, non excusez-moi, M. VALADE...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'est pas encore Secrétaire d'État.

M. BOICHARD : Ce sont des nomes qui se rapprochent, je pense aussi que la manière de voir les problèmes entre les deux personnes que je viens de nommer, est assez semblable. Je voudrais simplement rappeler donc ce qu'a été la progression de l'Université de Besançon par quelques chiffres très rapides : après la guerre, nous avons 650 étudiants à Besançon. Nous en avons à l'heure actuelle, sur les 15 000 de l'Université de Franche-Comté, 13 000 c'est-à-dire que ce chiffre a été multiplié par 20. Nous avons en 1946, 50 enseignants à l'Université à Besançon, nous en avons à l'heure actuelle, si l'on y ajoute les techniciens, environ 1 500, c'est un chiffre qui a été multiplié par 30. Dans cette forte progression, d'un établissement qui, je vous le rappelle, mes chers collègues, dépend essentiellement pour ne pas dire exclusivement de l'État, la part de la Ville a été considérable. Lorsque j'étais encore en fonction à la Faculté des Lettres, il m'est arrivé bien souvent de demander aux autres villes qui étaient des villes universitaires comme la nôtre, ce qu'elles avaient fait et de rassembler un certain nombre de rapports ; j'ai continué de le faire à partir du moment où j'étais un administrateur responsable de la Ville de Besançon ; je puis vous le dire, mes chers collègues, nous sommes probablement l'une des villes, qui a le plus fait pour le développement de l'université chez elle. A toutes les données chiffrées ou autres que j'ai mises dans le rapport, je voudrais ajouter simplement ceci : que serait par exemple le CLA si nous n'avions pas été là ? Que serait la Faculté de Médecine si nous ne l'avions pas prise en charge ? Que serait l'UFR d'éducation physique ? Que seraient beaucoup d'autres choses encore ? Permettez-moi quelques chiffres : pendant près d'une dizaine d'années, la Faculté de Droit à Besançon était une faculté libre municipale dont les enseignants étaient payés par la Ville. Excusez-moi de prendre un exemple personnel. La chaire que j'ai abandonnée il y a 3 ans à la Faculté des Lettres, était à son début une chaire municipale, pourquoi ? Parce qu'il n'y avait pas d'enseignement de cette nature et que nous étions allés

trouver M. MINJOZ en 1948 pour qu'il intervienne ; la Ville avait aussi créé cet enseignement qui n'existait pas. Cela a été fait bien des fois dans l'histoire de la Faculté des Lettres d'une part et de l'Université de Besançon en général. Je ne veux pas dire que nous devrions à l'heure actuelle continuer dans cette voie. Non, bien sûr, car il ne faut pas se substituer à l'État volontairement dans ce qui est son rôle ; nous avons conçu le nôtre à nous, collectivité locale, comme un appui constant dans bien des domaines. Si vous voulez faire le compte de toutes les sommes, et je crois vous les avoir rassemblées d'une façon assez exhaustive dans le rapport, vous atteignez un montant qui est extraordinairement élevé ; c'est probablement une somme supérieure à celle que toutes les autres villes universitaires de la taille de la nôtre ont pu investir dans ce domaine.

Deux mots maintenant sur un autre aspect des choses que j'ai tenu à mettre dans le rapport parce que c'est peut-être là que la discussion pourrait être la plus avantageuse, la plus profitable : ce que pourrait être dans un futur proche, le devenir de l'Université en Franche-Comté. N'oubliez pas que nous allons vers une période qui sera certainement une période relativement tumultueuse ou troublée pour une raison très simple, c'est qu'à la fin de ce siècle, c'est-à-dire dans pas bien longtemps, nous aurons ici en Franche-Comté, probablement 10 000 étudiants supplémentaires, s'il est vrai qu'une partie de chaque tranche d'âge ira jusqu'au baccalauréat. Après le baccalauréat qui n'est pas une fin en soi, il y a l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, un des problèmes principal, fondamental pour certains, est celui de l'Université de Franche-Comté et des autres éléments universitaires à travers la Franche-Comté. C'est là qu'est le véritable problème ; il y a comme dans le texte évangélique qu'on a cité tout à l'heure, du travail pour tout le monde. La Ville de Besançon a sa place à tenir, les autres villes que Besançon ont probablement aussi leur place à tenir, surtout si l'on tient compte essentiellement de l'intérêt des familles et de celui des étudiants. On nous demande, je me reporte au texte de M. VIALATTE, M. VIALATTE nous demande de signer un contrat entre la Ville, l'État, entre d'autres mais ce contrat il est permanent chez nous. Nous n'avons jamais eu besoin de le mettre sur un papier. Notre action, elle a été de tout temps et à l'heure actuelle nous sommes engagés, vous le savez bien, dans deux opérations qui sont des opérations très importantes ; il y a la reconstruction du CLA pour une participation communale d'environ 3 800 000 F et il y a la reconstruction de l'ENSMM pour 13 875 000 F. N'en déplaise Messieurs à ce que je lisais dans un tract électoral d'«Une Ambition pour Besançon», quand on dit par exemple «que l'école d'ingénieurs ENSMM et le Centre de Linguistique Appliquée ne doivent leur développement qu'à l'effort exceptionnel de la Région», je suis obligé de vous dire, que ceci n'est pas vrai, que la part de la Ville dans ce domaine est considérable et qu'elle a été négociée avec les représentants de l'État, de la Région, du Département ; ça c'est incontestable et sur des bases qui sont des bases établies à l'avance et faisant de l'interlocuteur que nous sommes, la Ville, un interlocuteur je dirais à part plus qu'entière. Alors voilà ce que je voulais dire. Nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait en direction de l'Université depuis non pas 12 ans, comme il est dit sur ce papier mais depuis 20 à 25 ans. Si la Ville de Besançon a son Université c'est bien grâce à cette ville ; pour le reste, et bien je crois que nous continuerons comme nous l'avons toujours fait ; pourquoi renier ce qui a été une bonne partie de notre action, nous serons toujours sur cette voie-là et je m'interroge encore une fois, pourquoi on a voulu nous faire un procès, à nous amener à faire des déclarations publiques... Monsieur VIALATTE, nous avons peut-être cette faiblesse d'être trop modeste et de ne pas claironner sur les toits tout ce que nous faisons. Je me rappelle, il y a moins d'un an, lors d'un conflit qui était celui des étudiants de Besançon, je me suis rendu à l'une de leurs réunions qui se tenait à ce moment-là au Kursaal et j'ai mis à leur disposition ce document qui n'était pas tout à fait aussi complet qu'il est là maintenant. J'ai été fort étonné d'apprendre que les 9/10 d'entre eux ignoraient totalement ce que la Ville de Besançon avait fait pour l'Université. Si nous avons quelque chose à nous reprocher, c'est peut-être de ne pas avoir fait suffisamment de communications. Mais on va se rattraper !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Peut-être grâce à M. VIALATTE...

M. VIALATTE : Je ne sais pas, ne comptez pas trop sur moi, Monsieur le Maire pour cela. Ceci dit, l'historique, le document que vous venez de nous remettre, qui est un historique intéressant, a le mérite de l'exhaustivité, il recense toutes les actions menées par la Ville depuis très longtemps, on remonte même aux Ducs de Bourgogne, donc...

M. BOICHARD : C'était à Dole. Excusez-moi, si vous connaissez votre histoire, à l'époque des Ducs de Bourgogne, l'Université était à Dole. Donc...

M. VIALATTE : Nous parlons bien de l'Université de Franche-Comté, Monsieur BOICHARD ? La capitale de la Franche-Comté a bien changé ? Je le sais comme vous.

C'est une grande fresque ; nous vous savions géographe, nous ne vous savions pas historien, Monsieur le Maire Adjoint et vous allez dans le détail de l'analyse de ce qui a été fait par la Ville. J'ai même lu, je vous cite, que jusqu'en 1987, la Ville n'a pas perçu la facture d'eau, plus de 10 000 F par an, du Centre d'Héliciculture, c'est dans le document.

M. BOICHARD : C'est une prime supplémentaire.

M. VIALATTE : Voilà ! Vous allez dans le détail, vous allez au fond des choses. Ce document, à défaut d'être prospectif, à défaut de définir une grande ambition pour l'Université de Franche-Comté qui justifie en partie la notion de Besançon Ville Capitale est très instructif. Il recense les efforts accomplis et notre groupe n'est pas là pour le contester. Nous participerons donc en ce sens à l'action de communication, Monsieur le Maire, que vous souhaitez mener.

Il y a eu beaucoup de choses de faites depuis longtemps, mais nous avons le sentiment que cela s'est un peu arrêté autour des années 1970. Ceci dit, le rapport que vous nous remettez est parfois très éclairant ; je prendrai l'exemple de la Faculté de Droit, et je vous cite : «depuis l'ouverture officielle de la Faculté, la commune s'est contentée de verser quelques subventions pour l'organisation du colloque sur les droits de l'homme : 28 000 F de 1972 à 1978», c'est à la page 5, dernier paragraphe du premier volet : Faculté de Droit.

Pourquoi disons-nous que ce document manque un peu de souffle ? C'est un rapport d'informations, c'est une compilation qui manque visiblement de projets et à part quelques pétitions de principe, quelques vœux pieux, vous m'excuserez de le dire, que nous lisons en dernière page de ce document, je cite encore : «protéger et développer la qualité de l'acquit, concertation continue et organisée avec les autres villes se dotant d'un potentiel universitaire» je ne vois là rien de concret pour l'avenir de notre université qui pourtant, chacun le sait ici, est secouée de difficultés et rencontre des problèmes.

Alors Monsieur le Maire, le projet de délibération que nous avons déposé le 24 avril au nom de notre groupe vous faisait par contre des propositions de mise en place d'un plan de sauvegarde et de développement de notre Université de Franche-Comté car les menaces sont réelles et certains de mes collègues pourront l'évoquer tout à l'heure.

Pourquoi donc ce plan de sauvegarde et de développement ? Eh bien parce que le constat est fait par les étudiants eux-mêmes. Besançon se classe au 54^{ème} rang sur 67 en ce qui concerne le jugement qualitatif porté par les étudiants sur leur université. Alors je sais, Monsieur le Maire, que vous êtes très friand des analyses de grands quotidiens nationaux ; celle-ci est extraite du Monde et elle remonte à la semaine dernière, vous pouvez vous y référer, c'est le Monde Campus du 13 juin dernier.

Besançon en 54^{ème} position : pourquoi cette position qui n'est pas excellente ? L'article très complet du journal le Monde le souligne très bien. Notre université souffre d'une certaine faiblesse de ses moyens matériels qui suscite un réel mécontentement non seulement des étudiants s'agissant du patrimoine universitaire mais aussi des personnels administratifs qui y vivent et y travaillent au quotidien. Pourtant, Besançon apparaît, dans cette même étude, comme l'université la plus populaire, celle qui accueille le pourcentage d'enfants d'ouvriers par exemple le plus élevé de France. Notre université mérite donc, parce qu'elle est un facteur de promotion sociale, d'être aidée beaucoup mieux qu'elle ne l'est aujourd'hui, d'où notre volonté de proposer à la Municipalité, là aussi Monsieur le Maire, de sortir du strict cadre des compétences légales de la Ville et de faire un effort supplémentaire.

M. PINARD : Gare au budget !

M. VIALATTE : S'il s'agit du budget d'investissement, je crois qu'on peut faire encore quelques efforts ! Comment procéder ? Il faut négocier avec l'État qui semble prêt, je vous invite à vous reporter aux dernières déclarations du Ministre de l'Éducation sur le développement des universités, un contrat pluriannuel de mise à niveau des équipements universitaires de cette ville ; ce n'est pas un luxe et les étudiants que nous avons rencontrés pour préparer ce projet le savent bien.

Nous avons donc proposé, dans notre programme de campagne électorale, et nous sommes logiques avec nous-mêmes, nous poursuivons, nous maintenons nos propositions, qu'un effort budgétaire, et il est possible, de 20 MF sur trois ans dès 1990, 1991, 1992 soit engagé dans deux domaines essentiels et tout à fait prioritaires. D'abord, un de nos collègues l'a souligné tout à l'heure, la nécessité de développer les bibliothèques universitaires. Chacun sait ici qu'il y a un gros effort à faire sur cette ville. Et deuxièmement, anticiper sur ... -ce sera noté au compte rendu ce «n'importe quoi»- ! Anticiper sur les travaux à réaliser à l'école d'ingénieurs parce que cela aussi fait partie de l'image de marque de Besançon Ville Capitale.

Monsieur le Maire, nous maintiendrons donc notre proposition de délibération déposée le 24 avril et vous me permettez, en conclusion, à l'inverse du précédent rapport, où j'avais souligné la qualité des travaux en commission et la rapidité du travail d'instruction de la proposition qui avait été déposée, de m'étonner que celle-ci n'ait pas été soumise à la commission compétente qui est la Commission de l'Enseignement. Nous n'avons pas discuté de cette proposition au sein de ladite commission et je le regrette. Quant au rapport d'informations que vous nous avez soumis, je crois qu'il mérite en effet un «Donné Acte».

M. BAS : Monsieur le Maire, je voudrais simplement soulever un point concernant l'avenir de notre Université, c'est celui de son ouverture européenne. En 1992, en vertu du programme ERASMUS, 10 % des étudiants de la communauté iront effectuer une partie de leurs études dans un autre pays de la communauté, dans une autre université que la leur. A terme, d'ici l'an 2000, ce chiffre passera à 20 %, peut-être à 30 %, espérons-le à 40 ou 50 %. Je crois qu'il y a là un vaste terrain, un vaste champ d'investigations pour nous ; il y a là une très grande prospection et je crois que si des efforts doivent être faits, des politiques d'accompagnement doivent être réalisés, c'est peut-être particulièrement dans ce domaine pour que l'Université de Franche-Comté, pour que la Ville de Besançon se montrent attractives par rapport à l'ensemble de ces pays de la communauté qui offriront la possibilité aux étudiants, de venir poursuivre quelques périodes d'études dans leur université. Je ne souhaiterais pas là encore entrer dans le débat de fond, mais simplement soulever cet aspect qui, je crois, est primordial car il concerne bien sûr l'aspect universitaire, l'aspect pédagogique, mais au-delà il peut contribuer à une image de notre ville et je pense qu'il y a entre l'Université de Franche-Comté et cet outil extraordinaire que constitue le CLA des synergies qui peuvent être mises en place. Une réflexion doit être menée au sein des commissions compétentes et de notre Conseil Municipal pour que Besançon puisse, d'ores et déjà, mettre en place un véritable dispositif pour se montrer attractif à l'égard des étudiants étrangers.

M. RAGOT : Je voudrais répondre sur quelques points qu'a avancés M. VIALATTE. Premièrement concernant le paragraphe qu'il a lu, je crois qu'il aurait été bon de lire aussi le paragraphe précédent à savoir que «le fonctionnement de cet établissement assuré en partie par la Ville a coûté 850 000 F entre 1963 et 1969». C'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier. Deuxième point : concernant l'article du Monde, comme vous je me suis renseigné auprès du Service de Documentation afin de le consulter et s'il est vrai que Besançon arrive 57^{ème} sur 64, vous avez oublié de citer aussi certains chiffres. Le jugement des étudiants s'est porté sur certains points précis. On leur a posé ces questions : Pensez-vous que votre université soit accueillante ? A Besançon : 89 % des étudiants ont répondu oui. Pensez-vous que votre université soit vivante ? A Besançon : 81 % d'étudiants ont répondu oui. Pensez-vous qu'elle soit culturelle ? A Besançon : 86 % des étudiants ont répondu oui. Pensez-vous qu'elle soit moderne ? Là on ne la trouve pas. Pensez-vous qu'elle ait de l'avenir ? Non plus. Pensez-vous qu'elle soit sûre d'un point de vue d'avenir professionnel ? A 70 % oui. Pensez-vous qu'elle soit en crise ? Pas classée, fort heureusement.

M. VIALATTE : Et la dernière colonne ?

M. RAGOT : Que concernait-elle ?

M. VIALATTE : Elle pose cette question : pensez-vous que la Ville fait beaucoup pour votre université ?

M. RAGOT : Là, on ne retrouve pas Besançon ; seulement, Saint-Etienne est classé premier avec seulement 38 % de oui. Donc c'est facile, si on se trouve à 25 %, de ne pas être classé. C'est de l'analyse, c'est peut-être de la statistique. Toujours par rapport à cet article, il faut savoir que 15 000 étudiants qui ont été sondés sur 100 établissements, à savoir que ça fait un moyenne de 150 sachant qu'il y a certainement une proportionnalité par rapport au nombre d'étudiants de chaque université...

(Protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous en prie, laissez parler M. RAGOT.

M. RAGOT : Vous avez parlé également de la bibliothèque universitaire. Moi je vous rejoins tout à fait sur ce problème à savoir que l'Université de Besançon manque d'une véritable bibliothèque universitaire. Je crois qu'il n'y a pas eu jusqu'à maintenant de réelles pressions politiques permanentes de tous les élus bisontins pour un développement de l'université bisontine et je suis content que vous ayez amené ce débat sur la table.

Mais en ce qui concerne toujours l'Université, je tiens à vous faire part d'une petite expérience personnelle lorsqu'en 1987, j'ai défendu ce projet devant un des membres du Cabinet de M. VALADE de l'époque, dont je ne citerai pas le nom, vous comprendrez pourquoi par la suite, avec deux autres étudiants et M. le Doyen de l'Université de la Faculté de Droit. Je lui avais donc exprimé le problème qu'avaient les étudiants de la Bouloie qui, pour consulter certains documents, devaient descendre à la Faculté des Lettres au centre-ville, quel que soit le document recherché, lui disant qu'un tel déplacement demandait une heure complète entre le trajet aller retour et la demi-heure d'attente à la bibliothèque ; je vais vous dire la réponse : je l'ai gardée en mémoire et je crois que je la garderai toute ma vie, il m'a répondu que «le voyage et le déplacement ne pouvaient pas faire de mal aux étudiants». Vous comprendrez maintenant pourquoi je n'ai pas cité son nom.

Je pense donc qu'il faut qu'il y ait une pression politique de tous les élus bisontins, les Conseillers Municipaux, M. le Député JACQUEMIN et M. le Député-Maire Robert SCHWINT, mais aussi les Conseillers Généraux, les Conseillers Régionaux et faire en sorte qu'il y ait une véritable volonté politique de développement de l'Université de Besançon.

Mme KUNSTLER : Je serai vraiment très rapide. Je crois, Monsieur VIALATTE, que vous vous trompez d'assemblée mais ce n'est pas surprenant puisque depuis le début de ce mandat, vous vous trompez continuellement d'assemblée. Vous vous trompez d'assemblée pour une raison très simple. Si vous aviez voulu réellement chercher le consensus et le trouver pour notre Université, vous auriez fait une proposition très précise comme le fait M. BOICHARD dans son rapport. M. BOICHARD fixe très clairement les problèmes, les enjeux de l'Université Franc-Comtoise.

Or, lors du premier débat sur le II^{ème} plan au Conseil Régional, comme la loi rend responsable le Conseil Régional du travail de planification, de prospective de l'ensemble des thèmes nécessaires au développement de la Franche-Comté, j'ai été la seule à intervenir pour demander lors de cette première discussion, Monsieur TOURRAIN, qu'il y ait un débat sur l'Université de Franche-Comté. Si vous aviez vraiment voulu trouver ce soir le consensus, vous auriez fait en sorte qu'ici, ensemble au Conseil Municipal, nous nous retournions vers la Région et nous demandions un véritable débat pour l'Université de Franche-Comté à la Région de Franche-Comté.

M. LIME : Je voudrais, à propos de l'université, faire très rapidement une petite réponse à ce qu'a dit M. VIALATTE, d'abord pour dire et j'en suis désolé, moi qui suis un lecteur passionné du Monde, que pour une fois, ce journal n'est pas fiable (protestations). Que voulez-vous, tout se produit un jour !

M. TOURRAIN : Errare humanomum est, perseverare est diabolicum.

M. LIME : Mais je peux dire pourquoi et mon collègue Lionel RAGOT avait commencé à le faire. Vous avez dit : « l'Université de Besançon est classée 54^{ème} sur 67 », mais regardez les notations, et dites : entre la 20^{ème} et la 54^{ème}, il y a 0,8 point, sur des échantillons qui sont extrêmement faibles, donc vous ne pouvez certainement pas, compte tenu des errements statistiques sur un tel échantillon, tirer les conclusions que vous avez tirées, et les formuler de la manière dont vous l'avez fait.

Je voudrais ajouter encore, avant d'en venir au problème de fond, qu'il ne faudrait pas laisser penser, et c'est bien regrettable, que seule l'Université de Franche-Comté a des moyens faibles. C'est une situation, hélas, que rencontre l'ensemble des universités françaises, ce qui montre d'ailleurs que le combat en la matière est d'abord un combat national, ce qui ne veut pas dire que les collectivités n'aient pas à y intervenir mais c'est une situation générale des universités françaises qui est celle-là.

Pour le reste, je n'ai pas entendu M. VIALATTE formuler un vrai projet. Certes, il a dit des choses avec lesquelles au fond nous ne pouvons qu'être d'accord, développer la bibliothèque universitaire, c'est vrai là encore Lionel RAGOT l'a montré très précisément, anticiper sur les travaux de l'ENSMM, l'essentiel est de s'investir complètement dans les travaux de l'ENSMM et telle est bien la décision qu'a prise la Ville de Besançon. Mais je crois que ce n'est pas ça un véritable projet, une véritable réflexion sur l'Université en Franche-Comté.

Je me permettrai de dire que pour moi, un projet sur l'Université en Franche-Comté tourne notamment autour de deux idées : première idée, je crois qu'en la matière comme en d'autres domaines bien sûr, la Ville de Besançon doit rester dans sa région leader. Leader parce que l'université est un élément essentiel du développement leader parce que l'université est aussi la marque d'une capitale régionale. Besançon doit rester leader ; cela, tout le monde en est conscient je crois et c'est au moins ce qui résulte très clairement du rapport de Jean BOICHARD. Pour cela, Besançon doit développer un certain nombre d'actions, pas d'ailleurs nécessairement en termes financiers bien sûr, pour développer globalement l'Université de Franche-Comté, pour intervenir dans le choix des filières -c'est là quelque chose de tout à fait décisif- pour aussi valoriser les formations qui existent, pour défendre l'université en ce qui concerne son image qui n'est pas toujours celle qui est répercutée. C'est ma première idée. Mais je voudrais surtout insister sur la deuxième idée qu'a abordée Jean BOICHARD dans son rapport, à savoir que le développement de l'université dans une région comme la nôtre doit se concevoir dans un cadre régional et non pas en terme de ville et d'une seule ville. Cela doit se concevoir dans un cadre régional et je voudrais vous dire quelles sont à mon avis, les justifications de cette conception-là ; j'en vois au moins quatre mais on pourrait sans doute en voir d'autres. Première justification : la région franc-comtoise connaît, par rapport à d'autres, un retard assez considérable du point de vue de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Il y a, si je puis dire, une déperdition des forces à cet égard, c'est-à-dire qu'il y a de nombreux lycéens sortant du Bac qui finalement, ne s'inscrivent dans aucune formation universitaire. Il faut réfléchir là-dessus. Deuxième justification : c'est une région qui connaît, ce que je me permets d'appeler, un fort taux d'émigration universitaire et ça c'est un phénomène bien connu qui vient de l'éclatement, du tiraillement provoqué par le caractère très attractif d'un certain nombre de grosses universités voisines, ce qui veut dire que globalement l'université perd beaucoup d'étudiants, soit qu'ils n'entrent pas à l'université du tout, soit qu'ils aillent ailleurs. Voilà déjà deux justifications pour réfléchir au plan régional, c'est essentiel. Troisième justification : c'est ce que l'on peut appeler les vertus pédagogiques et sociales de la délocalisation ; permettre que des familles modestes puissent faire inscrire leurs enfants dans l'université n'est pas toujours possible lorsqu'il s'agit de trouver un appartement ou de vivre à 90 km ou à 100 km de chez soi. Et vertu non seulement sociale mais aussi pédagogique, chacun sait quel est l'encombrement à Besançon, d'un certain nombre de filières de premier cycle. Quatrième justification d'une politique régionale et donc d'une délocalisation, c'est la volonté tout simplement et je crois qu'elle est importante, de faire de l'université un élément unifiant de la région de Franche-Comté et non pas un élément conflictuel. Voilà ce que me semblent être les justifications d'une vision régionale de l'université.

Cela étant dit, je crois qu'il faut aussi parler des modalités si l'on veut avoir une réflexion complète. Les modalités de cette délocalisation doivent être envisagées très clairement parce que la délocalisation

peut éventuellement être dangereuse si l'on n'y réfléchit pas bien. D'abord la délocalisation doit être conciliée avec le premier objectif que j'indiquais tout à l'heure, c'est-à-dire que Besançon doit rester l'élément structurant en matière universitaire de la région franc-comtoise. Ça c'est clair. Ensuite, il ne faut pas oublier que les formations universitaires, au moins à partir d'un certain niveau, exigent un environnement intellectuel et culturel que l'on ne peut évidemment pas trouver partout et prétendre que l'on peut faire des formations supérieures là où cet environnement n'existe pas est un leurre, une tromperie.

Il faut donc bien réfléchir à cela, ce qui veut dire qu'une politique régionale de l'université, à mon sens, comprend au moins, si elle veut être parfaitement claire, trois éléments : une délocalisation, oui mais limitée pour l'essentiel au premier cycle, les deuxième et troisième cycles se faisant plus spécifiquement dans la capitale régionale. Deuxième idée, une cohérence régionale globale, c'est-à-dire une complémentarité et non pas une concurrence entre les formations et puis troisième idée : un système de partenariat dans cette réflexion avec toutes les collectivités concernées pour éviter les initiatives multiples et divergentes qui porteraient atteinte à la solidité et à la qualité de l'ensemble. Voilà je crois, à mon sens, ce que sont quelques éléments tout à fait essentiels d'une véritable politique franc-comtoise et donc bisontine de l'université et je crois qu'il faut réfléchir à partir d'idées de ce type.

M. PINARD : Je vais peut-être paraître basement matériel mais quand je suis allé -j'étais le seul Franc-Comtois- au colloque universitaire du centenaire de l'Est Républicain où il y avait 22 universitaires de Nancy 2, on m'a posé la question : combien y a-t-il de turbo-profs à Besançon ? Et moi j'aimerais qu'on fasse une étude exhaustive comme disait l'autre, Nancy, Dijon, Besançon. Je crois que cela va dans le sens qui a été dit. Alors je m'excuse, je vais me faire des tas d'ennemis, il y a peut-être des gens qui ont de bonnes raisons mais c'est un problème réel. Autre problème basement matériel : tout à l'heure j'avais tendu la perche à la minorité. Nous faisons en matière de bibliothèque un effort extraordinaire. Le doyen WEBER de la Faculté de Los Angeles me disait : «moi, mon plus gros avantage c'est que dans l'heure je peux avoir à l'Université de Californie les travaux de VERNERET, si je veux». Je vous ai redonné les chiffres, il mérite que je les répète, 132 F par habitant à Besançon, 0,45 F de cotisations à l'ABCP. Ecoutez, quand on peut donner 150 000 F pour une voiture de course, qui d'ailleurs, ne tourne pas rond, si on ne donne pas le triple dans un point de vue de péréquation pour quelque chose qui est quand même -j'allais dire un prototype- unique en Franche-Comté, à savoir ces bibliothèques même si elles sont insuffisantes.

Je rentre de Vesoul, j'ai été au Bac aujourd'hui, allez voir ce que c'est -je n'en veux pas à la Ville de Vesoul qui a fait un gros effort- que la liste des revues qu'on peut consulter dans une bibliothèque municipale. C'est quand même ce dont parlait LIME, le tissu minimal.

Alors je m'étonne quand même qu'on ne soit pas juste par rapport à cet effort fondamental : 15 787 000 F restant à la charge de la Ville de Besançon pour un effort qui la concerne, elle d'abord, 25 000 personnes inscrites c'est quelque chose d'énorme qui appelle une péréquation. Or, je pense quand même qu'on a un petit peu progressé, ce ne sont plus nos propositions + 10 %, j'ai un petit peu l'impression que c'est nos propositions + 5 %. Je crois qu'on se trompe un petit peu de débat, Monsieur VIALATTE ; vous en avez fait dans les Cabinets, vous en avez la nostalgie, c'est très bien mais «proposition de délibération», «donné acte», c'est du vocabulaire parlementaire et nous ne sommes pas au Parlement ! Vous savez, moi aussi je peux terminer par une conclusion un peu évangélique. D'abord l'exégète disait (rires) : «l'objectivité n'est pas de ce monde» mais Matthieu disait, pas Serge l'autre : «autre est le semeur, autre le moissonneur», comprenez qui pourra !

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je me réjouis de ce débat sur l'Université de Franche-Comté. Je crois que la minorité a fort bien fait de demander l'inscription de ce débat aujourd'hui à la séance de ce Conseil Municipal. Notre ami VIALATTE est un élu municipal comme les autres, et je crois que ses propos valent tout autant que ceux de chacun, de ceux qui sont autour de cette table ici.

Je serai bref : on nous a reproché d'en avoir fait un sujet de campagne électorale. Je crois que ce qui est en train de se dérouler autour de cette table montre bien que c'est un sujet d'actualité. Le passé, M. BOICHARD d'ailleurs avait déjà rédigé des notes sur ce qu'avait fait la Ville de Besançon pour

l'Université de Franche-Comté, c'est d'ailleurs un petit peu cela qui nous avait aiguillonné, Monsieur BOICHARD, car quand on regarde votre note sur le passé, elle n'est tout de même pas suffisante pour l'avenir. Vous remontez tout de même très loin, notamment à la fin de la deuxième guerre mondiale pour justifier l'action de la Municipalité de Besançon.

C'est vrai que des choses ont été faites à partir de 1945 jusque dans les années 1975 mais c'est vrai aussi que les années 1975 sont maintenant éloignées, et 15 ans dans cette fin de XXème Siècle, c'est tout de même une plage de temps très importante au moment où les choses bougent. Quand on regarde un peu plus dans le détail tout de même, on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'action d'envergure, quoique vous le disiez, depuis 10 ans, de la part de Besançon. Cela veut dire que l'on a fait des actions peut-être au coup par coup mais qu'on n'a pas inscrit ces actions dans le cadre d'une politique volontaire de la part de la capitale régionale en faveur de son université. Je le pense sincèrement et les inquiétudes, vous le savez bien d'ailleurs d'où elles sont venues, d'autres maires de grandes villes de cette région ont bougé sur le plan universitaire et que leurs réflexions, voire leurs réalisations n'ont pas manqué de nous inquiéter parce que, M. LIME à l'instant, parlait de délocalisation et de concurrence, je pense qu'en fait il faisait référence à cela.

Nous ne devons pas délocaliser n'importe comment et nous ne devons pas être concurrents n'importe comment et je crois que les projets de l'Université de Sévenans notamment, se sont inscrits dans une concurrence avec l'Université de Franche-Comté -cela a d'ailleurs fait l'objet de débats notamment à la Région- et quelquefois sur des créneaux qui étaient tout à fait reconnus dans les établissements universitaires de la capitale régionale. Voilà les sources de notre inquiétude.

Alors ce que je souhaite, moi, c'est qu'un vrai débat s'ouvre, parce que dans le passé, quand je dis que rien n'est fait depuis 10 ans, -bien sûr des choses ponctuelles sont faites- mais il n'y a pas une volonté politique suivie. Dans les grandes facultés, que ce soit de Droit et Sciences Économiques, il n'y a rien depuis 20 ans. Pour la Faculté de Médecine et de Pharmacie, c'est vrai qu'entre 1968 et 1982, il y a eu quelque chose de fait au niveau de l'immobilier. Quand à la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines, il y a vraiment très peu de choses. Dans les grandes facultés, on ne peut pas dire que la Ville de Besançon ait été très présente. Il y a un changement d'attitude aujourd'hui, j'en conviens. On s'engage vers la construction en partenariat d'une nouvelle école d'ingénieurs et on annonce effectivement un projet un peu plus ambitieux pour le CLA dans le cadre de la ZAC Louise Michel.

Y a-t-il là véritablement changement d'attitude ? Y a-t-il là l'amorce d'une politique ? On aimerait le savoir. Moi je crois que ce débat est bon parce qu'il peut nous engager à être un peu plus précis dans cette Municipalité sur ce que l'on veut faire pour l'avenir. Y aura-t-il une politique écrite de la Ville de Besançon ? En tout cas moi je le souhaite. Il est évident que l'université est aujourd'hui, bien sûr à la charge de l'État, mais c'est vrai aussi que les régions ne peuvent pas s'en désintéresser. Les universités sont des outils opérationnels du développement économique. Dans le cadre de la décentralisation, nous devons prendre cet outil-là parfaitement en compte. Je demande à ce que ce soit fait. Je me réjouis de ce que le débat a été lancé par la minorité, je me réjouis de certains propos que j'ai entendus ici, et je souhaite que cela soit l'augure, Monsieur le Maire, d'un vrai débat de politique vis-à-vis de l'université pour les années qui viennent.

M. NACHIN : Je serai très bref. Je ne vais pas rappeler ce qui a été dit déjà par un certain nombre d'orateurs. En ce qui concerne l'importance de l'université pour le développement économique de Besançon, je voudrais simplement souligner deux faits, d'abord la responsabilité de l'État. Il y a effectivement un malaise au sein de l'Université, que ce soit à la Faculté des Lettres, à la Faculté de Droit, à la Faculté des Sciences, qui tient au fait que les enseignants n'ont pas à leur disposition les moyens nécessaires en personnel et les moyens financiers. Et je veux donner simplement un exemple d'un rapport qui a été rédigé le 7 avril 1988 par le Directeur de l'UER des Sciences et Techniques, dans lequel il dit : «depuis deux ans, nous devons faire face à des suppressions de postes de toute nature, près de 10 % des postes administratifs, agents, techniciens, ouvriers, rendant de plus en plus difficiles les tâches quotidiennes, l'entretien des locaux et les activités de recherche et d'enseignement». Plus loin, il ajoute : «Le Ministère ne tient compte que de 2 150 étudiants au lieu de 3 100. C'est ainsi que certaines disciplines sont déclarées surencadrées. Néanmoins il manque selon leurs calculs, environ 32 postes dans les

disciplines scientifiques de l'Université et encore 8 si l'on tient compte d'erreurs flagrantes ; sur ces 40, 15,5 en informatique, et 8,5 en mathématiques, discipline enseignée aussi dans les Facultés des Lettres, de Droit et de Sciences Économiques». Il y a là une responsabilité incontestable de l'État qui fait que beaucoup d'enseignants se demandent si l'Université de Besançon est en mesure d'assurer le rôle qui doit être le sien dans le développement économique de Besançon.

Deuxième remarque, je crois que ce qui est important, c'est de favoriser et là la Ville de Besançon peut avoir un rôle à jouer, elle le joue déjà dans une large mesure, l'accueil des étudiants étrangers à Besançon. Je pense que le développement des échanges avec les pays étrangers, pas seulement les pays de la communauté européenne, et l'accueil des étudiants de ces pays s'effectue déjà grâce au CLA et dans les autres UER, est quelque chose de très important pour l'image de marque de Besançon à travers le monde.

M. TOURRAIN : Une petite région comme la nôtre, une des plus petites de France, si elle veut pouvoir tenir le choc économique, le choc culturel, doit compter son université. Si Besançon veut s'affirmer comme la capitale, être et rester la capitale de la région, il faut que son université se développe. Que ce soit en matière technologique, avec la Technopole, avec les industries de haute performance, que ce soit pour le commerce extérieur, basé sur les écoles de commerce, avec l'accompagnement du CLA, nous avons, avec l'École d'Ingénieurs, des atouts qui sont considérables. Nous avons fait une proposition pour amplifier cet effort qui a été fait et qui se traduit dans le contrat de plan État/Région par une somme de 129 millions sur la durée du plan, qui a été acceptée par tout le monde, sans grande discussion effectivement puisque ça répondait au vœu quasi-unanime de l'assemblée. En demandant un effort supplémentaire, on voudrait accompagner l'effort de la Région et l'effort de l'État et je crois que ça pourrait quand même se discuter.

Je voudrais souligner un point : 1993, le grand marché unique, c'est tout près, c'est dans 4 ans. Le droit national sera imprégné, dans les 4 ans qui viennent, par toutes les directives communautaires. Or, dans notre ville, à la Faculté de Droit, il n'y a aucun cours de droit européen qui y soit dispensé ; c'est quand même pour le moins surprenant alors que c'est l'avenir, tout le monde le dit, y compris le Président MITTERRAND, «L'Europe c'est l'avenir».

Voilà quelques réflexions que je voulais faire, en soulignant encore que pour notre université, on parlait tout à l'heure de délocalisation, le danger qui prévaut et que vous connaissez Monsieur le Maire, parce que vous avez été très souvent confronté à l'appétit de vos collègues belfortains, ce serait de voir cette université qui n'est déjà pas très forte, pas très nombreuse, éclater. Il est certain qu'il faut que des secteurs comme le Nord Franche-Comté puissent bénéficier d'éléments techniques au point de vue de l'information mais il faudra veiller à ce que notre université ne se trouve pas éclatée comme le souhaitaient certains élus comtois.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, j'ai tenu à intervenir pratiquement en dernier, non pas sur le fond mais sur une partie de la forme de ce rapport qui m'a, moi personnellement, surpris. Vous avez dit à M. VIALATTE en début, que vous le remerciez d'avoir soulevé ces problèmes et je lis dans la dernière partie du rapport : «il n'est ni utile ni souhaitable d'organiser de ces grands messes à parlotte comme cela nous est suggéré dans la lettre de M. VIALATTE ; nous avons toujours proscrit toutes les programmations stériles et le spectacle gratuit qui ne débouche sur rien de concret» c'est vraiment l'exemple typique du spectacle gratuit et de la programmation stérile que l'on lit ici et je ne vois pas ce que ce genre de propos peut faire dans la qualité et l'importance d'un rapport comme celui sur Besançon et son Université. Alors j'aimerais savoir si on va assister dans l'avenir, à ce genre non pas de genre de règlement de comptes personnel mais de polémique et d'attaques et s'il ne serait pas souhaitable de retirer ce genre de paragraphe du rapport.

M. MOUROT : Sans nous concerter, je voulais très exactement faire la même remarque. Vous avez vu le sérieux que nous avons apporté tous à étudier le rôle de la Municipalité dans les problèmes universitaires et moi j'ai été tout à fait sensible au sérieux des remarques de M. LIME. Et je crois que les remarques de M. VIALATTE ont été de la même teneur. Je regrette en effet de lire cette phrase, ces

grands «messes à parlotte» que Monsieur, je crois, le Premier Adjoint, vous avez écrit, qui n'est pas digne et qui ne doit pas figurer ; ce sont des propos malveillants qui n'ont rien à faire dans un rapport écrit.

M. LIME : Deux petites remarques : la première qui est une rectification et donc une information : il existe à la Faculté de Droit des enseignements de droit communautaire. Il en existe et c'est heureux et il serait effectivement, je vous l'accorde, parfaitement scandaleux, qu'il n'en existât point. Deuxième remarque simplement très rapidement : la délocalisation n'est pas un éclatement et n'est pas un affaiblissement. La délocalisation, si elle est conçue de manière cohérente, est un renforcement du potentiel universitaire.

M. BOICHARD : Je répondrai peut-être moins brièvement que je l'aurais souhaité parce qu'il y a eu beaucoup de choses de dites mais je dois quand même le faire. Je commencerai par M. JACQUEMIN. Vous êtes bien bon, Monsieur JACQUEMIN, vous venez de nous reconnaître que nous avons, depuis quelques années, fait quelque chose. Il y a une certaine évolution par rapport à ce que vous écriviez dans ce tract sur Besançon où vous disiez précisément que nous ne faisons rien. La grâce vient en tout temps et j'en suis fort aise. Je dirai par contre que si vous regardez attentivement le rapport que je vous ai fait...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'y a pas beaucoup de traces de l'Évangile dans les dernières lignes !

M. BOICHARD : Si vous regardez le rapport que je vous ai fait et si vous faites le compte réel de toutes les sommes que nous avons été amenés à dépenser y compris celles que nous continuons de dépenser aujourd'hui, vous verrez que certains de ces investissements sont très lourds. Je pense par exemple à la Faculté de Médecine dont nous sommes encore bien loin d'avoir payé toutes les annuités, et des autres choses de cette nature. Si vous prenez par exemple le problème de l'Université Ouverte, le problème de bien d'autres choses qui sont énumérées ici, vous trouverez beaucoup plus d'interventions à Besançon que partout ailleurs, je vous en donne ma parole. Monsieur TOURRAIN, vous nous mettez en garde contre les difficultés que nous risquerons ou que nous risquerions d'avoir du fait de l'impérialisme de nos voisins. Je dois simplement dire ceci : si Sévenans va jusqu'à son terme, il y aura peut-être 1 000, peut-être 1 200 étudiants dans quelques années, à la fin du siècle ou un peu avant. Entre temps, la demande universitaire sera probablement dix fois plus forte, nous aurons besoin de tout le monde et comme je vous le soulignais tout à l'heure, il n'y a pas de concurrence à l'heure actuelle sur les établissements qui sont en place, par rapport à l'Université de Besançon. Je souhaite vivement, comme l'a dit M. LIME tout à l'heure, je souhaite vivement que compte tenu de notre passé, compte tenu de nos possibilités, nous ayons une spécialisation qui soit beaucoup plus forte, par exemple en matière de deuxième cycle, en matière de troisième cycle, en matière de préparation aux concours, toutes des choses qui ne peuvent être faites que dans des grandes villes, dans des grandes agglomérations, dans des grandes universités et pas dans des petites unités dispersées. C'est cela probablement qui est notre vocation à venir, et c'est là que nous nous orientons finalement quand on voit ce qui s'installe -une toute petite minute d'attention, mes chers collègues, je vais en avoir terminé- à l'heure actuelle par exemple à Vesoul, par exemple à Belfort, par exemple à Montbéliard, il n'y a pas de véritable concurrence. Monsieur VIALATTE, vous avez utilisé les arguments du Monde du Campus mais voyez-vous vous auriez pu tout aussi bien prendre en compte ce que le Point d'il y a 15 jours nous a donné : toutes les universités de France sont présentées ici dans cette énumération. Vous verrez que la position de l'Université de Besançon n'est pas mauvaise du tout quand il s'agit de sauver l'Université de Besançon, a-t-elle besoin d'être sauvée ? A l'heure actuelle elle se porte comme les autres, elle a ses problèmes, ça c'est entendu. Ces résultats, si vous allez vous promener dans les différentes UFR et que vous regardiez les résultats des concours, je vous assure qu'ils ne sont pas mauvais du tout. Regardez dans les différentes facultés, quelles qu'elles soient, les travaux qui s'y font, voyez par exemple dans le rapport du Point, le nombre de chercheurs, le nombre de contrats de recherche, Besançon est parmi les toutes premières de sa taille et croyez-le, ça ne s'est pas fait tout seul, ça s'est fait seulement à cause des enseignants, à cause des universitaires, mais à cause de notre ville également. On me dit : votre rapport, s'il s'est terminé d'une façon qui n'était pas correcte, vous n'auriez pas dû dire ce que nous avons dit. Je regrette infiniment, lorsqu'on fait les propositions que vous faites, c'est-à-dire de nous déplacer dans une UFR de la ville pour aller y tenir le Conseil Municipal, est-ce que c'est sérieux ça ? Moi je dis que ce n'est pas sérieux. Lorsque tout à l'heure, comme cela sans savoir comment vous avez lancé ce chiffre de 20 millions, pour chiffrer l'engagement de la Ville de Besançon à l'égard de son Université, cela me rappelle ce fameux plan

Bergelin dont il sera question et auquel vous avez participé. Vous avez lancé des sommes d'argent et puis ces sommes d'argent, six mois après, on a constaté qu'il n'en restait rien du tout. Vous feriez beaucoup mieux de travailler un peu plus ce que vous dites et vous ne seriez pas heurté par ces phrases de mon rapport. Vous savez à quoi vous me faites penser Monsieur VIALATTE ? A une mouche du coche. Je vous dis ce que disait mon vieux grand-père qui était un vieux paysan ; quand il partait au bois avec la hache sur son épaule, il avait coutume de dire qu'il n'avait besoin de personne pour lui cracher dans les mains.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, un mot pour rappeler que la proposition de délibération que notre groupe a déposée, naturellement ne se limitait pas à une proposition de tenue d'un Conseil Municipal décentralisé. Si, et vous nous l'avez dit d'ailleurs, Monsieur le Maire, lorsque j'avais déposé cette proposition, vous ne souhaitez pas ce type de réunion, nous le comprendrons très bien. Ce que nous souhaitons, c'est une concertation la plus large entre les membres du Conseil Municipal et les représentants de toutes les professions qui se trouvent à l'Université et les étudiants. Cela c'est pour la forme et nous ferons très volontiers marche arrière là-dessus. Par contre, nous maintenons le projet de plan. Voyez-vous Monsieur BOICHARD, vous avez parlé du mouche de coche, là encore, vous avez sans doute un peu dépassé votre pensée mais je crois qu'il faut savoir se fixer des objectifs quand on est un élu et 20 millions sur 3 ans pour l'Université comme effort d'appoint à ce que pourrait faire l'État dans le cadre d'un contrat ou d'une convention de développement, ne me paraît pas exorbitant, de même que n'étaient pas exorbitants les engagements pris par Christian BERGELIN à l'époque où il a lancé son plan ; nous serons prêts les uns et les autres ici à y revenir et à vous démontrer que ce que vous nous disiez à l'instant n'est pas tout à fait juste.

M. PINARD : On renverra la balle dans les tennis en Haute-Saône !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je dois donc conclure. C'est très bien qu'on ait eu ce débat sur l'université. Moi je souhaiterais que de temps à autre nous ayons un débat de ce style, plus largement, en y prenant du temps, où chacun pourrait dire ce qu'il pense. Ce qui m'étonne quand même, c'est que d'emblée, dans ce Conseil Municipal, on nous propose du soutien scolaire, une aide aux universités... alors que la gestion de la Ville, on vient de le voir tout à l'heure dans le vote du compte administratif, n'est pas bonne selon vous, l'opposition. Vous nous demandez des dépenses supplémentaires dans des secteurs qui ne sont pas de notre compétence. Pourquoi ne pas aider non plus une équipe de foot professionnelle qui viendrait parler de Besançon ? Certains de nos collègues sont comme ça !

Je sais que l'Université a besoin de soutien mais je ne suis pas d'accord pour dire : les bibliothèques universitaires. C'est la Ville, non ! Pour les bibliothèques universitaires, Monsieur VIALATTE, nous nous sommes battus, j'ai écrit maintes fois, je suis intervenu pour qu'elles figurent au X^{ème} Plan. On n'en a pas voulu au X^{ème} Plan, je le regrette beaucoup mais c'est dans le rôle d'un Plan et de l'État de développer et de faire en sorte qu'il y ait une véritable bibliothèque universitaire à Besançon. L'École d'Ingénieurs est dans le contrat de plan, et la Ville y a sa participation. On nous dit « pendant 10 ans vous n'avez rien fait, vous y pensez maintenant ». Non, pendant 10 ans, nous sommes intervenus maintes fois au niveau du CLA pour titulariser un certain nombre de professeurs, etc., on a suivi pas à pas ce CLA dans son fonctionnement, en mettant notamment à sa disposition et gratuitement des locaux depuis sa création. Nous ne faisons rien pour l'Université mais au moment d'établir un nouvel emplacement pour le CLA, c'est encore la Ville qui propose une localisation à laquelle personne n'avait pensé, c'est-à-dire la ZAC Louise Michel. C'est de notre initiative.

Quand il l'a fallu, nous avons cédé Goudimel à l'Université, bien qu'étant preneur bien avant le Ministère de la Justice et l'Université. Alors moi je crois que c'est constamment qu'on s'intéresse à l'Université. C'est fondamental dans la vie d'une capitale régionale, et nous le savons. Nous nous battons contre des extensions ici ou là, il y a de la délocalisation c'est vrai, mais elle sera limitée. Nous tenons au développement, nous l'avons prouvé maintes fois, et je ne vois pas l'utilité de dire dans un débat municipal : allez, on inscrit 20 millions sur 3 ans pour ceci, pour cela. Cela ne me paraît pas très logique, ni très sérieux.

Par contre, les actions que nous menons, Jean BOICHARD les a résumées peut-être en remontant très loin, mais il a bien fait parce que s'il n'y avait pas eu une certaine Municipalité Minjoz, on n'aurait pas d'école de médecine maintenant. Il était bon quand même qu'un certain nombre d'entre nous soient au courant de l'histoire de l'Université à Besançon. C'est la raison pour laquelle on a rédigé ce rapport qui n'est pas passé en commission, Monsieur VIALATTE, c'est vrai, parce que c'est un domaine où la Municipalité devait en discuter, devait confier un travail au Premier Adjoint et nous l'avons fait dans cet esprit-là. Cela n'est pas directement en relation avec les fonctions de la commission qui a en charge l'enseignement de la compétence de la Ville, c'est-à-dire pré-élémentaire et élémentaire. On aurait très bien pu le passer en commission quand même, vous en auriez discuté encore quelques heures, ça vous aurait permis d'échanger un certain nombre de réflexions.

Ceci étant dit, je dois, parce qu'elle s'éloigne du texte du rapport, mettre dans un premier temps aux voix la délibération proposée par la minorité «Une Ambition pour Besançon», que je vous lis :

«Le Conseil Municipal

- décide l'organisation à la rentrée universitaire, d'une séance exceptionnelle et décentralisée du Conseil Municipal dans l'enceinte de l'Université de Franche-Comté,

- demande à M. le Député-Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport d'information sur la situation de l'Université et l'élaboration d'un plan urgent de sauvegarde et de développement reposant sur la signature d'une convention triennale entre la Ville, l'État, l'Université et de grandes entreprises régionales».

Cette délibération est rejetée à la majorité (10 voix pour).

Je mets maintenant aux voix en sens inverse le rapport qui a été présenté ici, qui montre l'actualisation faite par rapport à ce que nous avons expliqué du temps de M. VALADE.

Ce rapport a été adopté à la majorité (13 abstentions).